

ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT

Allée de Montméry - 87240 AMBAZAC

☎ 05.55.56.61.05

✉ [ecolecperrault@orange.fr](mailto:ecolecperrault@orange.fr)

# DOCUMENT À CONSERVER



## LIVRET D'ACCUEIL

Année scolaire 2020-2021

Vous trouverez dans ce livret :

- des informations pratiques concernant l'école au début de cette nouvelle rentrée
- les réponses aux questions les plus fréquemment posées
- des petits conseils aux nouveaux parents (et des « petits rappels » pour les plus anciens !)

Les informations particulières concernant la classe de votre enfant vous seront distribuées par son enseignant.

# HORAIRES

Le matin : 9h00 - 12h00

Accueil à partir de 8h50 dans les classes

L'après-midi : 13h30 - 16h30

Accueil à partir de 13h20

- Dans la « cour des Tilleuls » pour les moyennes et grandes sections
- Au dortoir pour les petites sections

Ne laissez en aucun cas votre enfant avant 8h50 ou 13h20 (horaires auxquels les enseignants prennent leur service).

Pour un problème de responsabilité, les enfants ne mangeant pas au restaurant scolaire ne peuvent être accueillis qu'à partir de 13h20, heure d'arrivée des enseignants responsables (les enfants qui sont déjà dans la cour sont restés manger à l'école sous la surveillance du personnel communal).

**Merci de respecter les Horaires.**

**Attention : les portails seront fermés à clé à 9h15.**

## STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ECOLE

Privilégiez l'entrée côté terrain de rugby si la classe est dans le bâtiment « Le petit Poucet ». Un grand parking est à votre disposition (attention cependant de ne pas vous garer sur celui réservé aux occupants de l'immeuble).

Une place de stationnement « handicapé » est matérialisée sur le parking réservé aux enseignants (allée de Montméry).

**Attention : en raison du plan Vigipirate**

**Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.**

**De plus, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.**

**Aussi, merci d ne pas vous garer devant le portail de l'école (entre les deux arbres).**

Si chacun respecte ces règles simples, la circulation en sera facilitée.

Merci pour les enfants !

## **ABSENCES**

Toute absence, même d'une  $\frac{1}{2}$  journée doit être signalée au préalable à l'enseignant si elle est prévisible (mot sur le cahier de liaison).

En cas de maladie ou absence imprévisible, vous devez prévenir au plus tôt l'école en justifiant les raisons **par téléphone** (au besoin laisser un message sur le répondeur).

## **RESTAURANT SCOLAIRE**

En cas d'allergie ou régime alimentaire spécial : vous devez impérativement nous fournir un certificat médical indiquant la nature de l'allergie ou le régime alimentaire et préciser la marche à suivre.

Pensez à donner une serviette à votre enfant. Elle doit être **MARQUÉE A SON NOM** (au stylo dans un coin, cela suffit), facile à mettre, et tenir le mieux possible. Nous vous proposons le système de l'élastique cousu qui sert de lien. Evitez les « bavoirs » pour les grandes sections, afin de conforter leur sentiment d'être « grands ». La serviette reste à l'école pendant la semaine et est remise le vendredi dans les cartables.

## **ASSURANCE SCOLAIRE**

A l'école, et pour toutes les sorties prévues dans l'année, il est obligatoire que votre enfant soit couvert par une assurance en matière de responsabilité civile couvrant votre enfant votre enfant pendant les périodes scolaires et extra scolaires et individuelle corporelle accident.

Vous devez nous transmettre une attestation d'assurance (attention aux dates de validité, votre assurance doit couvrir toute l'année scolaire).

## **SORTIES SCOLAIRES**

Votre enfant ne pourra participer aux sorties que si vous nous avez transmis :

- L'attestation d'assurance,
- L'autorisation de sortie **SIGNÉE** que l'enseignant vous aura fait parvenir (pour les sorties à la journée)

Pour les « petites sorties de proximité » (bibliothèque, sortie en forêt, poste ou autre...), nous vous demanderons une autorisation valable pour l'année.

## **SORTIES à 16h30**

A 16H30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

**Merci de ne pas ouvrir le portail sans y être invité par une ATSEM ou un enseignant.**

Les enfants de grande section ne peuvent être récupérés que par les portes de la cour des Tilleuls (le couloir est réservé aux enfants qui prennent le car ou vont à la garderie, accompagnés par le personnel municipal).

Merci de votre indulgence si nous avons un peu de retard (il n'est pas toujours facile de préparer 6 classes d'environ 30 enfants chacune...).

Les jeux des cours de récréations ne sont à la disposition des enfants que pendant les horaires scolaires, et **en aucun cas au moment des sorties**. Merci de faire respecter ce principe à vos enfants.

Pensez à fixer l'étiquette de couleur distribuée en début d'année à votre enfant sur son cartable :

**ROUGE** = je prends le car

**JAUNE** = je vais à la garderie

**VERTE** = on vient me chercher à l'école à 16h30

**Pour tout changement concernant la sortie des enfants à 16H30 (car ou garderie)**

**SON ENSEIGNANT DOIT ETRE PREVENU AVANT 16H00**

**(tel : 05.55.56.61.05 - laisser un message sur le répondeur)**

Si vous êtes en retard pour récupérer votre enfant à 16h30 il sera conduit à la garderie.

Si votre enfant n'a pas pris le car alors que c'était prévu, il sera conduit à la garderie, et vous serez prévenus.

Si exceptionnellement, vous devez faire prendre votre enfant par une autre personne que celles désignées en début d'année, parlez-en au préalable à son enseignant et remettez-lui une autorisation datée selon la formule suivante :

« J'autorise \_\_\_\_\_ à prendre mon enfant \_\_\_\_\_ à la sortie de l'école et dégage les enseignants de toute responsabilité.

Date \_\_\_\_\_

Signature :

Pour les enfants qui prennent le car (étiquettes rouges sur les cartables)

Si un parent est exceptionnellement devant le portail de l'école, il ne lui sera pas possible de récupérer son enfant sur le parking avant la montée dans le car sans que son enseignant en soit averti.

**L'enfant sera raccompagné dans sa classe où ses parents viendront le récupérer.**

**C'est l'enseignant lui-même qui le remettra à sa famille.**

### **ATTENTION :**

Le personnel communal qui accompagne les enfants à la garderie ou au car n'est pas habilité à remettre les enfants à quiconque, dans la cour, sur le parking, ou sur le trajet vers la garderie.

## **GARDERIE-ACCUEIL DE LOISIRS « LE PETIT PRINCE »**

La garderie est ouverte à partir de 7H00 le matin, et jusqu'à 19H00 le soir.

Si votre enfant doit être conduit à la garderie vous devez accrocher l'étiquette JAUNE à son cartable.

Le centre de loisirs peut accueillir votre enfant les mercredis :

- Soit le matin, avec ou sans repas le midi ;
- Soit l'après-midi, avec ou sans repas le midi ;
- Soit sur une journée (matin + après-midi), avec ou sans repas le midi.

Si vous souhaitez plus de renseignements n'hésitez pas à contacter directement l'ALSH au 05.55.37.18.94. Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le site internet de la mairie.

## **VETEMENTS**

Marquez les noms et prénoms de votre enfant sur les vêtements (au moins au stylo sur les étiquettes !) surtout les manteaux, bonnets, gants qui s'enlèvent dans la journée.

**Pas d'écharpes pour cet hiver : PREFEREZ les tours de cou** (risque de strangulation sur les jeux).

**Vêtements prêtés par l'école :** Pensez à nous les ramener le plus tôt possible, lavés.

Si vous avez des vêtements usagés ou trop petits pour votre enfant, vous pouvez nous les apporter si vous le souhaitez afin de renouveler le stock de l'école. Nous vous en remercions par avance.

## REGLEMENTS

Tout paiement à l'école (coopérative, photos, sorties, etc...) doit être transmis dans une enveloppe marquée au nom de l'enfant.

Merci de privilégier les chèques (à l'ordre de : OCCE - coopérative scolaire maternelle Charles Perrault).

**Pour tout règlement en espèces, s'assurer que l'enseignant a bien reçu l'enveloppe. Aucune réclamation ne sera prise en compte si l'école ne vous a pas retourné un reçu que vous devrez conserver.**

## VACANCES 2020 - 2021

L'école fonctionnera en semaine de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Nous faisons partie de la zone « A »

Rentrée :	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Vacances de la Toussaint :	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre
Vacances de Noël :	Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier
Vacances d'hiver :	Du samedi 6 février au lundi 22 février
Vacances de printemps :	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril
Pont de l'Ascension :	Du jeudi 13 mai au lundi 17 mai
Vacances d'été :	Mardi 6 juillet

## POUR NOUS JOINDRE

Si vous avez besoin de contacter la directrice (Madame Aguirre), **faites-le de préférence le jeudi** (journée consacrée au travail administratif).

Si vous souhaitez rencontrer un enseignant ou la directrice, pensez à prendre rendez-vous deux ou trois jours avant soit par téléphone soit par l'intermédiaire des cahiers de liaison.

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute information,  
explication ou question concernant la scolarité de votre enfant,  
nous sommes à votre disposition.**

**Nous souhaitons tous et toutes une excellente  
année scolaire à votre enfant.**

